

COMMUNE DE COX

REUNION CONSEIL MUNICIPAL

Du 15 juin 2018

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 13 AVRIL 2018

Le procès-verbal de la réunion du 13 avril 2018 est approuvé à l'unanimité.

CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LES TRAVAUX D'URBANISATION DE LA RUE DES METIERS :

Monsieur le Maire rappelle le projet des travaux d'urbanisation de la route départementale n° 41. Une consultation des entreprises a été faite. Trois entreprises (Eurovia, Saccon, Flores TP) ont envoyé leurs propositions.

Tous les dossiers étaient complets et recevables, sans aucune discordance.

L'analyse a été partagée selon la définition suivante : 60 % pour le prix et 40 % pour l'aspect technique.

La meilleure offre a obtenu 91,58 %, la seconde a obtenu 90,65% et la troisième 73,78 %.

Eurovia a déposé un dossier très clair avec un planning bien défini ; Saccon a également présenté un bon dossier financier, un dossier technique clair avec un planning intéressant ; Flores TP a présenté un dossier avec moins d'informations. Le planning des travaux annoncé serait de 8 semaines.

Les travaux devant le monument aux morts seront également réalisés.

Le bureau d'études nous propose donc de retenir la note la plus élevée soit celle de l'entreprise Saccon. Le prix proposé par l'entreprise Saccon et leur dossier technique sont intéressants.

Le Conseil Municipal valide le choix du bureau d'études, soit l'entreprise Saccon.

Monsieur le Maire va donc annoncer aux entreprises Eurovia et Flores TP ne sont pas retenues.

Début juillet, s'il n'y a aucun recours, une dernière réunion sera programmée pour finaliser le dossier avec l'entreprise choisie et le département.

Ces travaux vont concerner en priorité les habitants de la rue des métiers et les habitants des rues adjacentes. Monsieur le Maire propose de présenter le dossier aux Coxéens pour les informer du projet et du planning à une réunion. Une invitation va être distribuée à toute la population de Cox.

ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION DU CD31 POUR LES TRAVAUX D'URBANISATION DE LA RUE DES METIERS :

Monsieur le Maire a demandé des subventions au Conseil Départemental. La subvention est calculée sur la base de 40% du montant des travaux d'urbanisation de la route départementale n° 41.

Le montant projeté était de 42 200 €.

Le Conseil Départemental attribue effectivement 40 % du montant des travaux. Le montant des travaux retenu est de 91 227 €. Le Conseil Départemental a déduit du montant global le coût de la signalisation verticale et horizontale. La subvention serait de 36 480, 80 €.

L'emprunt serait de 19, 44 % et l'autofinancement serait de 48 %.

CHOIX DE LA BANQUE POUR L'EMPRUNT NECESSAIRE AUX TRAVAUX D'URBANISATION DE LA RUE DES METIERS

Compte-rendu réunion Conseil Municipal Commune de Cox

Monsieur le Maire a consulté 3 banques pour la demande de prêt de 22 000 € sur 10 ans : la Banque Postale, Le Crédit Agricole et la Caisse d'Épargne.

La Banque Postale accorde un prêt à partir de 42 000 €. Elle n'a donc pas répondu à ce dossier.

Le montant global des intérêts pour la Caisse d'Épargne serait de 1 716,70 € ; le Crédit Agricole serait de 1 603,50 €.

Monsieur le Maire informe que les taux d'intérêt pour les collectivités sont plus élevés que les taux privés.

Le Crédit Agricole a proposé de faire un prêt relais pour la subvention car la subvention n'est pas versée de suite. Le Conseil Municipal demande une analyse plus précise pour voir l'intérêt de signer ce prêt. La commune de Cox a assez de fonds pour éviter de signer ce prêt.

Le Conseil Municipal fait le choix de la Banque Crédit Agricole.

APPROBATION DU DEVIS POUR LA DEVIATION DU RESEAU PLUVIAL SUR LA PROPRIETE DE M. URBAN, CHEMIN DU CAMIAS

Monsieur le Maire explique l'endroit du passage du réseau pluvial dans la rue Notre Dame et au Chemin du Camias.

Le réseau pluvial arrive sur un terrain privé. Lors du terrassement de la maison, la buse a été cassée. Les nouveaux propriétaires ont été informés oralement du passage de la buse de la maison.

Ce busage a été fait avec un accord oral et sans formalisation sur un plan. La Mairie n'a pas su dire où se trouvait la canalisation et la profondeur.

Le permis de construire a été validé sans informer les nouveaux propriétaires de ce réseau.

La Commune passe donc sur un terrain privé pour un réseau public. Il y aurait un risque dans le temps de causer des nuisances pour la maison en construction.

Monsieur le Maire a demandé à l'entreprise Saccon un devis pour dévier cette conduite et pour l'implanter à la limite de propriété. Le devis est de 4 176,70 € HT. Aucune subvention ne sera attribuée.

Le Conseil Municipal demande que les frais des travaux soient partagés à 50 % entre les 2 partis.

Monsieur le Maire va informer de cette décision aux propriétaires.

ADHESION AU SERVICE DE MEDECINE PREVENTIVE DU CDG31 POUR LES AGENTS EMPLOYES PAR LA COMMUNE

Monsieur le Maire informe que jusqu'à présent la commune de Cox n'avait pas adhéré à la médecine du travail car les agents ont 2 employeurs. Ils avaient donc une Médecine du travail dans une autre commune.

Un de nos agents a demandé à avoir un rendez-vous avec la Médecine du travail ce qui oblige notre Commune à signer cette convention. La Commune de Cox a donc adhéré.

INFORMATION SUR L'EMPLOI DE L'AGENT TRANSFERE DU SIVU VAL DE SAVE

L'agent transféré du SIVU Val de Save a demandé à rencontrer la Médecine du Travail. L'agent ne se présente pas sur son lieu de travail depuis le mois de février.

Nous avons présenté 2 fiches de postes que l'agent a refusées.

La Commune de Cox a 2 solutions :

Compte-rendu réunion Conseil Municipal Commune de Cox

- Licencier l'agent pour non présentation à son poste de travail. L'Agent peut demander un recours auprès du Tribunal Administratif,
- Suppression du poste avec le paiement d'une indemnité de licenciement. L'Agent ayant moins d'un mi-temps sur notre commune, est considéré « non-intégré » ce qui signifie que la Commune n'a pas à payer le Centre de Gestion jusqu'à ce que l'Agent ait un nouvel emploi. L'indemnité proposée pourrait être de 4 000 € sans les charges sociales, ce qui représenterait au total une somme d'environ de 6 000 €. Les autres communes adhérentes à l'Entente et/ou au Syndicat Val de Save pourraient participer au paiement de cette indemnité.

INFORMATION SUR LE SITE D'INTERNET DE LA COMMUNE

Un site internet va être créé pour la Commune de Cox.

Des administrateurs doivent être désignés. Des photos couleurs et le contenu des informations à intégrer sur le site doivent être définis et transmis à l'entreprise informatique (lien à intégrer, onglets à définir, ...). Un cahier des charges sera rédigé.

Le Conseil Municipal va créer une Commission pour rédiger le cahier des charges.

COMMISSION IMPOTS

La Commission doit se rencontrer pour signer des documents. Monsieur le Maire enverra une invitation aux membres de cette commission.

CREATION D'UNE COMMUNE NOUVELLE

Monsieur le Maire présente une proposition faite par le Maire du Grès de créer une Commune Nouvelle avec 12 Communes. Il s'agirait d'une fusion de l'ensemble de ces Communes. Une étude de ce sujet va être faite pour réfléchir à cette possibilité et pour anticiper une future demande de l'Etat.

DELIBERATION SUR LA CIRCULATION

Monsieur le Maire de Daux a délibéré au sujet de la circulation pour aller dans le sens de Toulouse. Il interpelle plusieurs communes pour que des aménagements routiers soient réalisés.

Monsieur le Maire propose de faire un moratoire pour que cette délibération ait plus de succès. Une réunion sera programmée à Daux le 25 juin 2018.

PROJET DE TERRITOIRE POUR LES HAUTS-TOLOSANS :

Une réunion aura lieu le mardi 03 juillet de 8h30 à 12h30 à la salle Roland Garros à Grenade.

DIVERS

- Une amélioration de l'Entente scolaire va être réalisée notamment sur la participation financière de chaque commune. Il y aura une participation constante qui sera le socle et une participation variable calculée à partir des dépenses prévisionnels de l'année en enlevant les subventions reçues par la CAF, ... et diviser par le nombre d'élèves. Les Communes paieront chaque trimestre la participation constante et la participation variable sera appelée au 2ème trimestre. Cette Convention sera présentée et signée le 02 juillet.
- L'Association de la Pétanque Coxéenne a programmé une Cérémonie d'hommage le 30 juin à partir de 14h. Le programme est le suivant : 14h30 → Concours amical de pétanque ; 18h30 → Cérémonie d'hommage aux personnes ayant agi activement pour le Club et inauguration du « Boulodrome Jean-Pierre Boyer » suivi par un apéritif et un repas. Le Conseil Municipal est invité à cette Cérémonie d'Hommage.

Compte-rendu réunion Conseil Municipal Commune de Cox

- RPI De Cox/Brignemont : 86 élèves sont inscrits à ce jour pour la rentrée 2018/2019 à Cox et 44 élèves à Brignemont → pour l'école de Cox, il y aura 12 petits, 13 moyens et 12 grands en maternelle ; 20 en CP, 19 en CE1 et 10 en CE2.

Membres du CM présents : Mmes C. Oudin, E. Teyssières, M-C Wartelle, Mrs R. Clémençon, M. Huan, M. Samazan, B. Larribère, P. Link.

Membre du CM excusé : Mr J. Dirat.